



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 14/11/2023

Publication :
le 24/11/2023

Délibération n° D-2023-387

Tarifs municipaux - Année 2024 - Stationnement

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI

Direction des Finances

Tarifs municipaux - Année 2024 - Stationnement

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Il est proposé d'adopter les tarifs de stationnement pour l'année 2024, avec une hausse de 5% par rapport à 2023 pour les abonnements et les cartes perdues.

Les autres tarifs ne sont pas augmentés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs de stationnement présentés en annexe applicables au 1^{er} janvier 2024.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ



STATIONNEMENT SUR PARKINGS

PARKING HOTEL DE VILLE Stationnement payant 24 H / 24 H tous les jours y compris dimanches et jours fériés Toute tranche horaire entamée est due

Durée :	Tarif horaire TTC :	
	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,80 €	0,80 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,00 €	1,00 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,20 €	1,20 €
De 1 H 45 à 2 H	1,50 €	1,50 €
De 2 H à 2 H 15	1,80 €	1,80 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,10 €	2,10 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,40 €	2,40 €
De 2 H 45 à 3 H	2,70 €	2,70 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,00 €	3,00 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,30 €	3,30 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,60 €	3,60 €
De 3 H 45 à 4 H 00	3,90 €	3,90 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h	0,20€ par 1/4 h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h	0,10€ par 1/4 h

Durée de stationnement de 12h00 à 14h00 - FORFAIT PAUSE DEJEUNER (1,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€
---	---	---

Durée de stationnement de 20 H 00 à 7 H 00	Tarif en € TTC	
FORFAIT SOIREE (2,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€

Forfait 24 H 00	10,00 €	10,00 €
-----------------	---------	---------

Durée de stationnement de 00h00 à 24h00 FORFAIT DIMANCHES ET JOURS FERIES	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€
---	---	---

Forfait ticket ou badge perdu	17,00 €	16,00 €
-------------------------------	---------	---------

Le parking sera ouvert au public 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour les véhicules et deux roues motorisés.

Il sera donc accessible aux usagers horaires (détenteur d'un ticket pris en entrée), aux abonnés et aux usagers concessionnaires (titulaire d'un contrat de concession de stationnement de long terme).

L'accès piétons sera possible dans le parking Hôtel de Ville :

- pour les usagers (horaires, abonnés et concessionnaires) : 24 H / 24 et 7 jours / 7 munis de leur titre d'accès (ticket d'entrée ou badge d'accès).

STATIONNEMENT SUR PARKINGS
PARKING DE LA BRECHE

Stationnement payant 24 H / 24 H tous les jours y compris dimanches et jours fériés

Toute tranche horaire entamée est due

Durée de stationnement de 07 H 00 à 20 H 00	Tarif horaire TTC :	
	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,80 €	0,80 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,00 €	1,00 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,20 €	1,20 €
De 1 H 45 à 2 H	1,50 €	1,50 €
De 2 H à 2 H 15	1,80 €	1,80 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,10 €	2,10 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,40 €	2,40 €
De 2 H 45 à 3 H	2,70 €	2,70 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,00 €	3,00 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,30 €	3,30 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,60 €	3,60 €
De 3 H 45 à 4 H 00	3,90 €	3,90 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h	0,20€ par 1/4 h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h	0,10€ par 1/4 h
Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00 du lundi au samedi inclus	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€
Durée de stationnement de 20 H 00 à 07 H 00	Tarif TTC :	
Tarif soirée	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€
Forfait 24 H	10,00 €	10,00 €
Tarif Dimanches et jours fériés	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€
Forfait ticket badge perdu	17,00 €	16,00 €

L'accès piétons sera possible dans le parking de la Brèche.

- pour les usagers (horaires, abonnés) : 24 H / 24 et 7 jours / 7 munis de leur titre d'accès (ticket d'entrée ou badge d'accès).
- les passants pourront traverser l'ouvrage par allée centrale sans avoir garé leur véhicule lorsque les portes d'accès sont ouvertes (de 8 H à 23 H 7 jours / 7).

STATIONNEMENT SUR PARKINGS
PARKINGS MARCEL PAUL – LA ROULIERE

Stationnement payant 24 h / 24 h tous les jours y compris dimanches et jours fériés

Toute tranche horaire entamée est due.

Durée de stationnement de 07 H 00 à 20 H00	Tarifs TTC	
	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,80 €	0,80 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,00 €	1,00 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,20 €	1,20 €
De 1 H 45 à 2 H	1,50 €	1,50 €
De 2 H à 2 H 15	1,80 €	1,80 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,10 €	2,10 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,40 €	2,40 €
De 2 H 45 à 3 H	2,70 €	2,70 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,00 €	3,00 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,30 €	3,30 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,60 €	3,60 €
De 3 H 45 à 4 H 00	3,90 €	3,90 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h	0,20€ par 1/4 h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h	0,10€ par 1/4 h
Durée de stationnement de 12 h 00 à 14 H00 - FORFAIT PAUSE DEJEUNER (1,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€
Durée de stationnement de 20 H 00 à 07 H 00	Tarifs TTC	
FORFAIT SOIREE (2,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€
Forfait 24 H 00	10,00 €	10,00 €
Durée de stationnement de 00h00 à 24h00 FORFAIT DIMANCHES ET JOURS FERIES	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€
Forfait ticket badge perdu	17,00 €	16,00 €

 S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T



STATIONNEMENT SUR PARKINGS

PARKING DU MOULIN DU MILIEU

Stationnement payant de 9 H à 20 H tous les jours sauf dimanches et jours fériés
Toute tranche horaire entamée est due

Durée de stationnement de 9 h à 20 h	Tarifs TTC:	
	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023
De 0 H à 0 H 15	0,80 €	0,80 €
De 0 H 15 à 0 H 30	1,00 €	1,00 €
De 0 H 30 à 0 H 45	1,20 €	1,20 €
De 0 H 45 à 1 H	1,50 €	1,40 €
De 1 H à 1 H 15	1,70 €	1,70 €
De 1 H 15 à 1 H 30	2,00 €	2,00 €
De 1 h 30 à 1 H 45	2,30 €	2,30 €
De 1 H 45 à 2 H	2,70 €	2,60 €
De 2 H à 2 H 15	2,90 €	2,90 €
De 2 H 15 à 2 H 30	3,20 €	3,20 €
De 2 H 30 à 2 H 45	3,50 €	3,50 €
De 2 H 45 à 3 H	3,80 €	3,80 €
De 3 H à 8 H 15	0,30 € par 1/4h	0,30 € par 1/4h
De 8 H 15 à 11 H	0,00 €	0,00 €
Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00	0,80 € le 1er 1/4 h de la 1ère heure, 1€ le 2ème 1/4 h de la 1ère heure, puis 0 € les 6 1/4 h suivants	0,80 € le 1er 1/4 h de la 1ère heure, 1€ le 2ème 1/4 h de la 1ère heure, puis 0 € les 6 1/4 h suivants
Durée de stationnement de 20 h à 9 h	Tarifs TTC:	
De 20 H 00 à 09 H 00	GRATUIT	GRATUIT
Forfait 24 H 00	10,00 €	10,00 €
Forfait Dimanches et jours fériés	GRATUIT	GRATUIT
Forfait ticket badge perdu	17,00 €	16,00 €

S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

STATIONNEMENT SUR PARKINGS
ABONNEMENTS

Tarifs TTC	Marcel PAUL *		La Roulière *		Hôtel de ville * BRECHE SAINT JEAN *		Henri GELIN Jacques de LINIERS		CURE	
	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023
VOITURE										
Mensuel	62 €	59 €	62 €	59 €	79 €	75 €	62 €	59 €	66 €	63,00 €
Annuel	620 €	590 €	620 €	590 €	790 €	750 €	620 €	590 €	710 €	680,00 €
Résident mensuel	45 €	43 €	34 €	32 €	68 €	65 €	45 €	43 €	-	-
Résident annuel	450 €	430 €	340 €	320 €	680 €	650 €	450 €	430 €	-	-
Actif mensuel	57 €	54 €	34 €	32 €	74 €	70 €	57 €	54 €	-	-
Actif annuel	570 €	540 €	340 €	320 €	740 €	700 €	570 €	540 €	-	-
étudiant mensuel	34 €	32 €	34 €	32 €	74 €	70 €	56 €	53 €	-	-
étudiant annuel	340 €	320 €	340 €	320 €	740 €	700 €	560 €	530 €	-	-
Caution	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33,00 €	31,00 €
Perte, vol, dégradation de la carte d'accès (pour abonnés)	17,00 €	16,00 €	17,00 €	16,00 €	17,00 €	16,00 €	17,00 €	16,00 €	17,00 €	16,00 €
DEUX-ROUES	Marcel Paul		La Roulière		Hôtel de Ville SAINT JEAN					
Mensuel	34 €	32 €	34 €	32 €	34 €	32 €				
Annuel	340 €	320 €	340 €	320 €	340 €	320 €				

PARKING MARCEL PAUL* - Tarifs spécifiques : abonnements en grand nombre

Nombres d'abonnements **	Tarifs mensuels par abonnement	
	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023
de 1 à 30	62 €	59 €
de 31 à 50	39 €	37 €
de 51 à 100	35 €	33 €
de 101 à plus	29 €	27 €

** Ces abonnements sont délivrés et gérés sur un compte client unique pour répondre strictement aux besoins des personnels des entreprises et des administrations situées dans le périmètre du stationnement payant.

* Tous les tarifs fixés en dehors du tarif d'abonnement de base (tarif mensuel ou tarif annuel) pour chaque parc de stationnement géré par concession font l'objet d'une facturation par l'exploitant du stationnement, égale à la différence entre le tarif de base et les tarifs spécifiques. La Ville de Niort reverse à la SO SPACE sur présentation d'une facture mensuelle le différentiel entre les tarifs résident, actif, étudiant par abonnement et le tarif général.

Pour le parkings de la Cure :

En cas de perte, de vol ou de dégradation de la télécommande, une seconde sera remise à l'abonné moyennant le paiement d'une nouvelle caution
Une somme forfaitaire de 1 € TTC, sera exigée par demande d'ouverture manuelle consécutive à un oubli du titre d'accès ou à un mauvais cycle de la carte.

Justificatifs à fournir :

Pour tous une copie de la carte grise.

Résident : Copie de justificatif de domicile justifiant d'une adresse dans le périmètre de stationnement payant, plus copie de la carte grise des véhicules enregistrés à la même adresse que le justificatif.. Les ayants droit sont limités à deux abonnements par habitation.

Actif (personne physique ou morale) : Attestation de l'employeur ou copie de la cotisation foncière des entreprises ou attestation sur l'honneur du dirigeant, justifiant d'une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant.

Etudiant (personne physique) : Copie de la carte d'étudiant, d'un certificat de scolarité en cours de validité ou d'un justificatif de l'organisme de formation.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

CONCESSIONS DE STATIONNEMENT A LONG TERME

Marcel Paul, La Roulière, Saint-Jean, Hôtel de Ville, Henri Gelin		TARIFS 2024			POUR MÉMOIRE TARIFS 2023		
DUREE	TARIFS	<i>HT</i>	<i>TVA 20%</i>	<i>TTC</i>	<i>HT</i>	<i>TVA 20%</i>	<i>TTC</i>
15 ANS		4 637,49 €	927,50 €	5 565,00 €	4 416,66 €	883,34 €	5 300,00 €
20 ANS		6 125,00 €	1 225,00 €	7 350,00 €	5 833,33 €	1 166,67 €	7 000,00 €
32 ANS		8 312,49 €	1 662,50 €	9 975,00 €	7 916,66 €	1 583,34 €	9 500,00 €

Charges de fonctionnement

Les charges annuelles applicables aux concessions de stationnement à long terme sont établies à partir du compte de résultat de l'exercice 1997, soit 193,54 € HT par place

Ces charges font l'objet d'une révision annuelle au 1er janvier de chaque année par application de la formule :

$$P = P_o \left(0,20 \frac{PsdA}{PsdAo} + 0,80 \frac{Sm}{Smo} \right)$$

dans laquelle :

P = Prix révisé

P_o = Prix d'origine (1997)

PsdAo et Smo = indices de juillet 1997

PsdA et Sm = indices de juillet de l'année précédant l'année de révision.

Sm , nouvelle dénomination : ICHTTS1

PsdA, nouvelle dénomination FSD1

La facturation de ces charges interviendra au cours du 1er trimestre de l'année suivant l'année de révision pour les concessions de stationnement à long terme souscrites depuis le 25 septembre 1998.

A l'échéance du contrat de concession de stationnement à long terme, le souscripteur pourra soit :

- 1 - souscrire un nouveau contrat de concession à long terme selon les tarifs en vigueur l'année du renouvellement.
- 2 - souscrire un contrat d'abonnement annuel ou mensuel dans le même parking où était souscrit le précédent contrat de concession.

Si la deuxième option est retenue, l'abonnement pourra être contracté de suite, sans tenir compte d'une quelconque liste d'attente, et ce afin d'éviter toute rupture de prestation.



STATIONNEMENT SUR PARKINGS

FORFAITS et TICKETS NON REMBOURSABLES

S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

Tarifs (Tickets)	HOTEL DE VILLE		BRECHE		MARCEL PAUL		LA ROULIERE		MOULIN DU MILIEU	
	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023
CONGRES Commande minimum : 20 unités durée de validité : 1 journée	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	5,00 €	5,00 €		
TICKETS-BONS DE PAIEMENT Commande minimum : 100 unités										
1/2 heure	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
1 heure	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
2 heures	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €
TICKETS "1 sortie" Commande minimum : 100 unités	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	5,00 €	5,00 €		

Tarifs FORFAITS	HOTEL DE VILLE		BRECHE		MARCEL PAUL		LA ROULIERE		ST JEAN		H GELIN	
	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023	TARIFS 2024	POUR MÉMOIRE TARIFS 2023
week-end									12,00 €	12,00 €	10,00 €	10,00 €
semaine	26,00 €	26,00 €			26,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €
1 mois	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement
Cartes perdues ou détériorées	17,00 €	16,00 €			17,00 €	16,00 €	17,00 €	16,00 €	17,00 €	16,00 €	17,00 €	16,00 €
Caution titre d'accès	8,00 €	8,00 €			8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €



STATIONNEMENT SUR PARKINGS

STATIONNEMENT DE VELOS ET TROTTINETTES ELECTRIQUES

DANS L'ABRI-VELOS DES PARKINGS MARCEL PAUL ET LA ROULIERE

TOUT PUBLIC	TARIF TTC 2024		POUR MÉMOIRE TARIF 2023	
1 abonnement vélo et trottinette	5,5€/mois	55€/an	5,2 €/mois	52 €/an

MODALITES PARTICULIERES :

Un badge d'accès est remis après établissement d'un contrat par l'exploitant (fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois).

OFFRES COMPLEMENTAIRES :

Les détenteurs d'un abonnement véhicule bénéficient d'un tarif préférentiel pour stationner vélo ou trottinette à Marcel Paul ou La Roulière : 1€ supplémentaire aux détenteurs d'un abonnement mensuel véhicule ou 10€ supplémentaires avec un abonnement annuel véhicule.

Les garages concernés pour le stationnement de vélos à Marcel Paul et La Roulière sont les suivants :

- Saint Vaize
- Jacques de Liniers
- Henri Gelin
- Hôtel de Ville
- Saint Jean
- Brèche

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

CASES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

LES CASES SONT MATERIALISEES PAR LE LOGO



La loi 2015-300 du 18 mars 2015 prévoit que les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, peuvent utiliser à titre gratuit et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Pour ce qui concerne les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule, les autorités compétentes en matière de circulation et de stationnement peuvent soumettre les titulaires de cette carte au paiement de la redevance de stationnement en vigueur.

Le conseil municipal décide de faire application de la possibilité offerte par la loi de soumettre les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, au paiement de la redevance en vigueur pour les entrées dans les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et sortie.

CASES DE STATIONNEMENT RAPIDE

Les cases stationnement rapide permettant le stationnement gratuit des véhicules sont matérialisées au sol par une bande rouge. Sur celles-ci, la durée de stationnement ne doit pas excéder la durée prévue par arrêté municipal, conformément à l'article R 417-12 du Code de la Route.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES
STATIONNEMENT SUR VOIRIE
A - Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement
ZONE ROUGE ZONE ORANGE

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h	Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés Limité à 3 heures	

Paiement minimum 30 minutes : 0,70 Euro

Temps en mn	Montant en €
30	0,70
40	0,90
50	1,10
60	1,30
70	1,50
80	1,70
90	1,90
100	2,10
110	2,30
120	2,50
135	11,00
150	16,00
165	21,00
180	30,00

ZONE VERTE

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés Limité à 8 heures 30

Paiement minimum 1 heure : 0,90 Euro

Temps en mn	Montant en €	Temps en mn	Temps en mn	Temps en mn	Temps en mn
60 (1h)	0,90	220	2,50	380	4,10
70	1,00	230	2,60	390	4,20
80	1,10	240 (4h)	2,70	400	4,30
90	1,20	250	2,80	410	4,40
100	1,30	260	2,90	420 (7h)	4,50
110	1,40	270	3,00	430	4,60
120 (2h)	1,50	280	3,10	440	4,70
130	1,60	290	3,20	450	4,80
140	1,70	300 (5h)	3,30	460	4,90
150	1,80	310	3,40	470	5,00
160	1,90	320	3,50	480 (8h)	5,10
170	2,00	330	3,60	495	16,00
180 (3h)	2,10	340	3,70	510	30,00
190	2,20	350	3,80		
200	2,30	360 (6h)	3,90		
210	2,40	370	4,00		

Cf. délibération du 18/12/2017

ZONE MAUVE

Stationnement payant
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés Limité à 7 jours

Temps	Montant en €
1h	0,90 €
2h	1,50 €
3h	2,10 €
4h	2,70 €
5h	3,30 €
6h	3,90 €
7h	4,50 €
8h (1 jour)	5,10 €
2 jours	10,20 €
3 jours	15,30 €
4 jours	20,40 €
5 jours	25,50 €
6 jours	30,60 €
7 jours	35,70 €

Cf. délibération du 20/03/2023

B - Montant du forfait de post-stationnement

Le montant du forfait de post-stationnement applicable sur l'ensemble de la commune est de 30 euros.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES
STATIONNEMENT SUR VOIRIE
ZONE ROUGE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Barra (rue)	20		2
Cholois (rue Emilie)	40		1
Gare (rue de la)	52		5
Limoges (avenue de)	22	Entre la rue du 14 juillet et la rue Paul François Proust	2
Paris (avenue de)	21	Entre la rue Terraudière et l'av des Martyrs de la Résistance	2
Paul (rue Marcel)	8		1
Proust (rue Paul François)	22		4
Quatorze Juillet (rue du)	17		2
Saint Hilaire (place)	122		3
Viala (rue)	8		1
TOTAL	332		23

ZONE ORANGE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Arc (rue Jeanne d')	8		1
Barbezière (rue)	9		1
Baugier (rue)	11		2
Comédie (rue de la)	5		1
Comédie (place de la)	18		1
Cure (rue de la)	13		1
Duguesclin (rue)	8		1
Gare (rue de la) Place du Roulage	3		1
Gare (rue de la)	13	Entre les n°4 et 6 et devant le n°7	2
Largeau (rue du Général)	8		1
Mellaise (place)	7		1
Notre Dame (rue du Parvis)	5		1
Pérochon (rue Ernest)	26		3
Rabelais (rue)	4		1
Saint Jean (place)	38		4
Tourniquet (rue du)	10		1
Verdun (avenue de)	27		3
Vingt Quatre Février (rue du)	20		2
TOTAL	233		28

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES
STATIONNEMENT SUR VOIRIE
ZONE VERTE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Abreuvoir (rue de l')	7		1
Alsace Lorraine	28		4
Bellune (parking)	84		2
Biscarra (parking)	81		1
Mégisserie (parking de la)	88		2
Chanzy (place)	229		3
Crémeau (rue)	13		2
Dunant (rue)	18		1
Espingole (rue(3)+parking(11) de l')	13		2
Faisan (rue)	3		1
Gambetta (rue)	21		2
La Rochelle (avenue de)	69	Entre la rue Chabaudy et la rue de la Marne	2
Main (boulevard)	6		1
Paris (avenue de)	128	Entre la rue Terraudière et les rues de Strasbourg ou	9
Port (place du)	29		1
Proust (rue Paul François)	64		6
Quatorze Juillet	15	Entre la rue de la Gare et la rue des 3 Coigneaux	2
Rempart (rue du)	13		3
Rousseau (rue Jean-Jacques)	5		1
Saint André (parvis)	94		1
Saint Gelais (rue)	16		2
Saint Jean d'Angély (avenue)	9		1
Sanitat (rue du)	14		1
Tartifume (parking)	197		3
Terraudière (rue de la)	13	Entre av de Paris et rue de Bellune	2
Trois Coigneaux (rue des)	26		2
Vieille Rose (rue)	6		1
Voltaire (rue)	7	Entre rue Tartifume et av de Paris	1
TOTAL	1296		60



STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

ZONE MAUVE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Bellune (parking)	84		2
Tartifume (parking)	197		3
TOTAL	281		5

S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T



STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIFS "RESIDENT ACTIF HORAIRE"

SUR LES EMPLACEMENTS DES ZONES VERTE, ROUGE ET ORANGE GERES PAR HORODATEURS

Accessible par horodateurs, smartphone et application en ligne

Durées	TARIFS	
	Prix en €uros	
	Tarifs zone rouge et verte	Tarifs zone orange
Heure	0,60 €	0,60 €
Jour	4,80 €	4,20 €

Paielement par tranche de 0,10 €

Paielement minimum de 30 min soit 0,30 €

*PAIEMENT AU MOYEN DES HORODATEURS, SMARTPHONE ET APPLICATION EN LIGNE

SUR LES EMPLACEMENTS PAYANTS PAR HORODATEUR DE LA ZONE VERTE ROUGE et ORANGE

Comment ça marche :

- sélectionner la zone de stationnement

Tarif résident/actif horaire - zone orange : 7 heures payantes

Tarif résident/actif horaire - zones rouge et verte : 8 heures payantes

La couleur de la zone est repérable par la pastille de couleur située en tête de chaque horodateur.

S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T



STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIF "RESIDENT ACTIF HORAIRE"

CONDITIONS PARTICULIERES

Le tarif « résident actif horaire » est géré à partir d'un horodateur, d'un smartphone et d'une application en ligne.

Le tarif « RESIDENT ACTIF HORAIRE » est accessible à toute personne physique ou morale domiciliée :

- en bordure d'un tronçon de rue payante ou d'une place payante,
- sur une voie piétonne ou interdite au stationnement dans le périmètre payant tel que désigné sur le plan en annexe.

Les ayants droit sont limités à deux possibilités de tarif (résident actif horaire et forfait actif) par foyer ou par activité. Ces derniers sont attribués :

- . aux résidents transmettant un justificatif de domicile de moins de trois mois ;**
- . aux actifs justifiant d'une cotisation foncière des entreprises ou attestation sur l'honneur signée du Dirigeant ;**
- . aux associations justifiant d'un bail en vigueur ;**
- . aux employés des administrations justifiant d'une demande formulée sur papier à en-tête de ladite administration.**

Le tarif « RESIDENT ACTIF HORAIRE » est applicable en zones verte et rouge tous les jours sauf dimanches, jours fériés et journées gratuites pour tous, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (8 h payantes) ou pour les zones orange de 9 h à 12 h et de 14h à 18 h (7 h payantes).



STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIF "CLIENTS DES HOTELS"

Les clients des hôtels peuvent stationner leurs véhicules dans les parkings : Brèche, Marcel Paul, Roulière et Hôtel de Ville, au tarif de 2 € TTC la nuit (stationnement de 19 H 30 à 9 H) afin de résoudre, en partie, les problèmes de stationnement anarchique la nuit en centre-ville et d'offrir aux hôteliers des possibilités de stationnement pour leurs clients.

Ce tarif sera pris en charge par les hôtels en fonction du nombre de clients bénéficiant du stationnement de 19 H 30 à 9 H dans les parkings Brèche, Roulière et Hôtel de Ville.

Ce tarif sera applicable lors de la mise en place d'un appareil de type "*bonificateur*" permettant de valider le ticket au moment de la fin du séjour.

L'exploitant du stationnement adresse, chaque mois, une facture à l'hôtel pour paiement.



STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIF « FORFAIT ACTIF »

CONDITIONS PARTICULIERES :

Le tarif « forfait actif » est accessible aux usagers venant travailler ou étudier en centre-ville et utilisant pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude un véhicule automobile qui reste en stationnement pendant ce temps de travail ou d'étude.

L'objectif est de permettre à ces usagers de bénéficier d'un tarif plus favorable que celui des abonnements mensuels.

Le tarif « forfait actif » est appliqué sur des parcs de surface, hors voiries, situés en périphérie de l'hyper-centre. Il est appliqué aux usagers ayant fait reconnaître leurs qualités d'actifs (la présentation d'une attestation de l'employeur ou de l'établissement universitaire justifiant une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant (ou à proximité, dans le voisinage) et de la carte grise du véhicule sont nécessaires pour bénéficier du tarif « forfait actif »). Les étudiants du centre-ville pourront bénéficier de ce forfait sur les parkings de Bellune ou Tartifume. Ceux étudiant au centre Du Guesclin bénéficieront de ce forfait sur le parking de la place Chanzy.

Le contrat « forfait actif » est établi à l'ordre du souscripteur pour stationner sur un des parkings suivants :

Parking TARTIFUME	197 places
Parking BELLUNE	84 places
Avenue de la ROCHELLE	71 places
Place CHANZY	229 places

Tarif : 1,5 € par jour ouvrable (du lundi au samedi).

Les bénéficiaires du tarif « forfait actif » doivent impérativement être des personnes physiques qui exercent une activité professionnelle ou étudient dans un lieu situé à proximité du parking sur lequel elles souhaitent bénéficier d'un droit de stationnement : il peut s'agir d'étudiants, de salariés mais aussi de travailleurs indépendants (employés de commerces et de services, artisans, fonctionnaires, ...).

L'usager « forfait actif » pourra être le bénéficiaire ou, le cas échéant, la personne morale qui l'emploie. Dans ce cas, les droits de stationnement pourront être souscrits et le tarif acquitté par la personne morale pour le compte de ses préposés nommément désignés et dont le véhicule est identifié.

Seuls les véhicules utilisés pour le déplacement quotidien domicile/travail pourront être stationnés sous le régime « forfait actif » (il s'agira le plus souvent du véhicule personnel du bénéficiaire du « forfait actif » mais il pourra aussi s'agir d'un véhicule de fonction). En conséquence, les véhicules de société non affectés à titre permanent à une personne physique pour des déplacements qui incluent le trajet quotidien domicile/travail ne pourront stationner sous le régime du tarif « forfait actif ».

* Les usagers du parking Bellune, pourront, si ce parking est complet, utiliser leur forfait actif au parking Tartifume.



STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT DES RESIDENTS EN ZONE VERTE, ZONE ROUGE ET ORANGE : FORFAIT RESIDENT (Emplacements de stationnement gérés par horodateurs)

S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

LE PRINCIPE :

Le Périmètre : est découpé en cinq secteurs. Les Résidents peuvent stationner leur véhicule sur tout le secteur dans lequel se situe leur domicile, sauf les Résidents du secteur central E qui doivent choisir d'être affectés au secteur de stationnement de leur choix.

Les Résidents : sont limités à deux forfaits par justificatif de domicile (1 véhicule par forfait).

Le secteur affecté est précisé sur le forfait.

LES FORFAITS :

- 18 euros mensuels ou 180 euros par an pour le premier véhicule ;
- 21 euros mensuels ou 210 euros par an pour le deuxième véhicule.

LES AYANTS DROIT :

La première demande doit être effectuée en boutique ou par mail.

Les ayants droit doivent justifier :

D'un justificatif de domicile de moins de trois mois avec domiciliation dans le périmètre payant défini par le Conseil Municipal.

D'une carte grise du véhicule enregistré à la même adresse que celle du justificatif de domicile.

Les renouvellements pourront être effectués directement sur les bornes horodateurs.



STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT LONGUE DUREE (période de congés par exemple)

Conformément aux dispositions du Code de la Route, un véhicule ne pourra être laissé en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs.

(Article L 417-1 du Code de la Route).

Les résidents seront donc invités à se rapprocher de la SO SPACE pour prendre des dispositions en vue de souscrire un abonnement temporaire dans un des ouvrages de stationnement de leur choix.

Il ne sera procédé à aucun remboursement même en cas de déménagement.

En cas de changement de véhicule, l'usager devra le signaler à la SO SPACE, en lui communiquant la nouvelle carte grise.

Le véhicule pourra être verbalisé en cas de dépassement de la date de validité du forfait ou si le stationnement ne s'effectue pas sur la zone correspondant au secteur attribué.

CONDITIONS DE DELIVRANCE D'UN FORFAIT RESIDENT DANS LES CAS PARTICULIERS SUIVANTS :

1. Personne ayant sa résidence principale hors Niort et travaillant toute la semaine sur Niort, louant la semaine un logement sur Niort. La carte grise n'est pas à la même adresse que sa taxe d'habitation sur Niort.

Délivrance sous condition que le nom et le prénom soient identiques sur tout autre justificatif d'habitation (facture EDF/téléphonie/etc.) du logement à Niort et sur la carte grise.

2. Véhicule de fonction (ou véhicule en leasing) avec adresse de la carte grise et nom différents des coordonnées du justificatif de domicile. Fournir une attestation de l'employeur.

Les nom et prénom sur l'attestation de l'employeur doivent être identiques à ceux figurant sur le justificatif de domicile.

3. Etudiant qui loue un appartement ayant une voiture appartenant à ses parents

Fournir un justificatif de domicile au nom de l'étudiant ou de ses parents

Carte grise : quelque soit le nom et l'adresse

Copie du livret de famille attestant la filiation (reprenant le nom d'au moins un des 2 parents).

4. Personne vivant en colocation

Fournir copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.



PLAN DE STATIONNEMENT



S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

PLAN FORAITS RESIDENTS AVEC SECTEURS

STATIONNEMENT

